

Déclaration de la Délégation du Burundi à la 4^{ème} Assemblée des Etats Parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des Mines antipersonnel et sur leur destruction.

Prononcée par l'Ambassadeur Nicodème NDUHIRUBUSA, Conseiller au Cabinet du Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération.

(Genève 16-20 septembre 2002)

Monsieur le Président,
Excellences,
Distingués délégués,
Mesdames, Messieurs,

Au nom de la Délégation Burundaise, permettez-moi Monsieur le Président de me joindre à tous ceux qui se sont exprimé avant moi pour vous présenter mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la quatrième Conférence des Etats parties à la Convention d'Ottawa ;mes félicitations vont également à l'endroit de l'Ambassadeur Christian Faessler pour son élection au poste du Secrétaire Général de la Conférence mais également aux autres membres du bureau.

Je voudrais enfin profiter de l'occasion qui m'est offerte pour féliciter la Suisse qui vient de devenir membre de l'Organisation des Nations Unies.

Monsieur le Président,

Comme vous le savez déjà, le Burundi a adhéré depuis le début à la Convention d'Ottawa. Beaucoup de choses ont été faites et des efforts conjugués ont été multipliés par les Etats parties à la convention mais force est de constater que les mines font toujours leurs lots de victimes et de malheurs à travers le monde y compris au Burundi.

En ce qui concerne mon pays, trois questions restent toujours posées par tous les pays signataires et parties à la Convention d'Ottawa et sont clairement rappelées dans le rapport de ICBL 2002, comme ceci:

1. Quelle situation exacte peut-on établir sur les mines au Burundi?
2. Par qui et comment les mines sont utilisées au Burundi ou dans les pays voisins où évoluent les rebelles burundais?
3. A quand la ratification de la Convention d'Ottawa.

Je n'aurai pas le temps d'y répondre entièrement. Cependant, je vais répéter ce que l'on a toujours dit lors des précédentes conférences et réunions interressessions que le Burundi est aussi affecté par les mines Antipersonnel ou Anti-chars car on compte encore par ici et par là les victimes de ces engins de mort. Concernant les mines antipersonnel, je voudrais encore une fois préciser ici que les forces gouvernementales n'ont aucun intérêt à utiliser ces mines pour trois raisons essentielles:

- 1° Le Burundi est un pays entièrement agricole et il serait alors irresponsable de planter des mines dans un pays où vous ne savez pas faire la différence entre les populations qui travaillent les champs et les rebelles en mouvement.
- 2° Au niveau opérationnel, les mines sont devenus des moyens inefficaces de combat car on peut les contourner.
- 3° Enfin le Burundi fait face à une rébellion très fluide qui évite le contact et court désespérément à travers les collines du pays. Cette tactique de la rébellion n'offre donc pas d'occasions propices de mettre en place des champs de mines.

S'agissant des allégations de leur utilisation en RDC, où les troupes gouvernementales sont présentes pour protéger le corridor commercial que constitue le lac Tanganyika, le Gouvernement de la République du Burundi se fonde également sur la même argumentation déjà énoncée plus haut.

Nous voulons encore une fois inviter les personnes qui s'intéressent à la question de dépêcher une délégation pour se rendre sur le terrain et établir les faits pour ne plus se fier à ce que racontent les gens de mauvaise foi et vider définitivement cette question.

Monsieur le Président,

Comme on l'a toujours souligné, le Burundi est confronté à une guerre civile depuis bientôt huit ans et cela a empêché le Gouvernement de se pencher sur certaines questions spécifiques comme celle qui nous intéresse aujourd'hui.

Le Gouvernement a donc établi les priorités dont la première était de ramener la paix à travers le pays et le premier résultat à été la signature de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation le 28 Août 2000. Aujourd'hui, il est occupé à négocier un Accord de cessez-le-feu qui se veut inclusif avec les différentes factions des groupes rebelles burundais pour justement donner un sens à l'Accord de paix.

Cela ne veut pas dire que le Gouvernement veut se soustraire à ses obligations vis à vis de la Convention. Loin de là. La ratification de la Convention d'Ottawa par le Burundi ne devrait pas tarder car au moment où je m'adresse à cette Auguste Assemblée, le projet d'instruments de ratification a été déposé au Secrétariat Général du Gouvernement pour programmation et analyse au Conseil des Ministres.

La deuxième étape sera de transférer le dossier à l'Assemblée Nationale qui le retournera au Président de la République pour signature et ratification. C'est, j'en suis sûr, cette dernière étape que la délégation burundaise pourrait annoncer à la conférence de Bruxelles les 12-13 novembre prochain.

Mais vous conviendrez avec moi que le processus de ratification sera d'autant plus efficace dès lors que l'on aura signé l'Accord de cessez-le-feu car cet Accord prévoit dans ses dispositions que chaque partie devra montrer ses champs de mines, déclarer les stocks aux fins de leur destruction.

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Le Gouvernement du Burundi, en collaboration avec certaines Agences du système des Nations Unies plus particulièrement l'UNICEF, s'oriente déjà vers des actions d'identification des problèmes des mines pour enfin arrêter des stratégies de sensibilisation sur leurs effets destructeurs et de mobilisation des moyens pour la prise en charge des victimes. C'est ici que devront intervenir les principaux partenaires pour une meilleure assistance aux survivants des mines.

Pour aider les différents acteurs dans le domaine de la coopération, le Burundi sera en mesure de disponibiliser bientôt un document de référence qui devrait s'inscrire dans le cadre global des actions envisagées dans le programme post-conflit.

Je voudrais terminer en remerciant les organisateurs et les donateurs qui nous ont permis d'être là et de participer à cette 4^{ème} Conférence. Je souhaite enfin plein succès aux travaux de cette Conférence

Je vous remercie Monsieur le Président.